

## **COMPTE RENDU de la SÉANCE du 9 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de DOEUIL SUR LE MIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques TROUVAT.

- Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 2 avril 2024
- Nombre de Conseillers en exercice : 10

PRESENTS : M. ARANA Yoan, M. BLAY Mathieu, M. BLUSSEAU Denis, M. Arnaud CLERCY, Mme CREMADES Laurence M. COUTON Thierry, M. GRELIER Dany, Mme Nadia GRELIER, M. Jacques TROUVAT, M. Jean-Jacques TOUTOUS ;

EXCUSE:

ABSENT:

Mme Nadia GRELIER a été élue secrétaire de séance.

### **PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION :**

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion du 12 mars 2024, le conseil municipal valide le compte rendu.

### **1 – VOTE DES TAXES LOCALES 2024 :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les taux d'imposition au titre de l'année 2024, afin de préparer le budget primitif.

*Les communes et les EPCI votent le taux des TFPNB et TFPB comme à l'accoutumé.*

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, DECIDE :

De ne pas modifier les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales suivantes, comme suit :

	2023	2024
TAXE D'HABITATION	: 9.47 %	9.47 %
TAXE FONCIERE (bâti)	: 39.96 %	39.96 %
TAXE FONCIERE (non bâti)	: 55.50 %	55.50 %

**Après délibération, l'ensemble du conseil municipal, à l'unanimité, valide le vote des 3 taxes directes locales pour 2024.**

### **2 – VOTE DU BUDGET COMMUNE 2024 :**

Après délibération, l'ensemble du conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le budget 2024 pour la commune, comme suit :

**Investissement**

Dépenses : 521 228,79

Recettes : 521 228,79

**Fonctionnement**

Dépenses : 661 291,15

Recettes : 661 291,15

Pour rappel, total budget :		
<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses :	521 228,79	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	521 228,79	(dont 0,00 de RAR)
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses :	661 291,15	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	661 291,15	(dont 0,00 de RAR)

**3 – VOTE DU BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX 2024 :**

Après délibération, l'ensemble du conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le budget 2024 pour les logements sociaux, comme suit :

**Investissement**

Dépenses : 1 000,00

Recettes : 1 000,00

**Fonctionnement**

Dépenses : 60 527,05

Recettes : 60 527,05

Pour rappel, total budget :		
<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses :	1 000,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	1 000,00	(dont 0,00 de RAR)
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses :	60 527,05	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	60 527,05	(dont 0,00 de RAR)

#### 4 – VOTE DU BUDGET ANNEXE 2024 « LOTISSEMENT TERRAINS A BÂTIR »

Après délibération, l'ensemble du conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le budget 2024 pour le budget annexe « terrains à bâtir », comme suit :

##### Investissement

Dépenses : 95 416,00

Dépenses

Recettes : 95 416,00

##### Fonctionnement

Dépenses : 150 837,00

Recettes : 150 837,00

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	95 416,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	95 416,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	150 837,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	150 837,00	(dont 0,00 de RAR)

#### 5 – SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, DECIDE, d'attribuer les subventions pour l'année 2024 comme suit :

- ACCA ..... 500 €

*M. Jacques TROUVAT ne prend pas part au vote*

- Foyer Rural..... 1 000 €

*Mme Laurence CREMADES ne prend pas part au vote*

- E.H.V.S..... 1 000 €

*M. Arnaud CLERCY ne prend pas part au vote*

- APE de Villeneuve la Comtesse ..... 400 €

- Les Mélodies du Bonheur ..... 200 €

- la Joie de Vivre .....	200 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers de Loulay.....	150 €
- ADMR de Loulay.....	150 €

## **6 – DÉLIBÉRATION POUR LA CESSION DES TERRAINS COMMUNE AU BUDGET ANNEXE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la création du budget annexe « lotissement terrains à bâtir » il convient de délibérer afin de céder les terrains concernés (*qui sont actuellement dans l'actif de la commune*) au budget annexe.

M. le maire propose au conseil de céder les parcelles suivantes :

- YD 21 : pour 37 443,96 €

*Numéro d'inventaire 161 B pour 1 ha 06 a 69 ca*

- A 452 : pour 123,02 €

*Numéro d'inventaire 29 pour 3 250 m2*

***Après délibération, l'ensemble du conseil municipal, à l'unanimité, décide :***

- De valider la proposition de M. le maire
- D'effectuer les opérations de cession nécessaires

## **7 – DÉLIBÉRATION SUR LE PRIX DE VENTE DES TERRAINS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le coût définitif des raccordements n'étant pas connus la délibération est reportée.

La séance est levée à 23h00